

S'inscrire en seconde à la rentrée en option cinéma-audiovisuel

Le Lycée Jean-Pierre Vernant de Sèvres est l'un des tout premiers établissements de la région parisienne à avoir ouvert, dès la fin des années 80, une option cinéma-audiovisuel dans le secondaire. L'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel y est proposé :

- en classe de **seconde** comme **option facultative (3h/semaine)**, à ne pas confondre avec un enseignement d'exploration (1h30/semaine, sans partenariat). L'inscription en option cinéma-audiovisuel fait l'objet d'une procédure particulière (classement des dossiers par une commission académique). Les élèves inscrits dans cette option peuvent être dispensés du second enseignement d'exploration.

- en classes de **première** et de **terminale** en option facultative des séries générales et technologiques (3h/semaine) préparant à l'épreuve facultative au baccalauréat.

A qui s'adresse cet enseignement ?

- Cette option s'adresse à tous les **élèves de seconde, première ou terminale intéressés ou passionnés par le cinéma** et désireux d'approfondir leur culture cinématographique, de s'initier à la méthodologie de l'analyse de films, ainsi qu'à l'écriture de scénario, à la réalisation et au montage numérique.
- Cette option ne nécessite aucune expérience ou connaissance préalables en matière de cinéma, et peut concerner tous les élèves sans distinction de filières : les **élèves de L, de S, de ES ou de sections internationales ou technologiques** sont également bienvenus.
- Les professeurs responsables de cet enseignement animent les séances de cours et d'ateliers pratiques dans un esprit d'ouverture et de souplesse propre à tout enseignement artistique, mais attendent des élèves inscrits l'assiduité et le suivi nécessaires à la bonne progression des travaux. L'horaire d'enseignement est de trois heures hebdomadaires le mercredi après-midi.

Quels débouchés ?

• Au niveau du baccalauréat, cet enseignement permet de présenter, quelle que soit la filière suivie par les élèves (L, ES, S, sections internationales, séries technologiques) une **option artistique au baccalauréat**. L'épreuve consiste en un oral d'une demi-heure au cours duquel les examinateurs évaluent, à partir d'un dossier présenté par le candidat, sa connaissance théorique et pratique en matière de cinéma, connaissance adossée à sa propre expérience des trois années du cursus. Seuls les points au-dessus de la moyenne sont comptés, et pondérés par un coefficient x 2. Pour les élèves les plus sérieux les notes varient entre 15 et 20 sur 20, permettant parfois de consolider l'obtention d'une mention.

• Ultérieurement, cette option est une excellente porte d'entrée pour des études supérieures spécialisées en cinéma : **hypokhâgne et khâgne option « Etudes cinématographiques »** ou **BTS audio-visuel** pour les meilleurs ; mais **aussi écoles de cinéma privées ou publiques** (sur concours d'entrée). Toutes les filières de la production ou de l'écriture (à l'issue d'un

cursus en fac de cinéma et d'un mastère spécialisé) sont également bien préparées par cette option.

Quels programmes et contenus pour les trois années ?

- **Les cours de seconde** reposent sur une initiation à la notion de plan et à l'image fixe ainsi qu'aux fondamentaux de l'analyse du langage, de l'histoire et de la création cinématographiques. **Le programme de première** s'appuie sur la question du cinéma du réel et du documentaire ; tandis que **le cours de terminale** explore les enjeux du point de vue dans la fiction. Ainsi sur les trois niveaux, toute la gamme de l'écriture et de l'esthétique du cinéma est balayée. Les programmes officiels sont consultables à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr/cid53325/mene1019677a.html> (B.O. spécial n° 9 du 30 septembre 2010).
- Les enseignants s'appuient en cours sur la projection/citation de courts extraits de films retravaillés en classe. Mais surtout, les cours se partagent entre **enseignement théorique et pratique** (manipulation des caméras, des bans de montage, du matériel d'éclairage) qui restent étroitement articulés.
- Enfin, plusieurs fois dans l'année, les élèves sont invités à assister à une **projection 35mm en salle** d'un film qui fait immédiatement l'objet d'une analyse et d'une discussion par un **intervenant spécialiste de l'œuvre** : réalisateur ou technicien ayant travaillé sur le film, critique de cinéma ou spécialiste universitaire.
- Parallèlement, les élèves réalisent par classe et par groupe, un **projet personnel** : exercices contraints ou courts-métrages. Ces films sont projetés dans une salle de cinéma parisienne au cours d'une **séance de clôture** en juin où les familles et les camarades peuvent voir les œuvres réalisées.

Quels moyens mis en œuvre au Lycée Jean-Pierre Vernant ?

- **Une équipe d'enseignants spécialisés en cinéma.**
- **Un ou plusieurs intervenants réalisateurs et monteurs** qui encadrent les élèves pour les travaux pratiques et les exercices de création. Ce dispositif permet un encadrement étroit des élèves et un suivi technique et pédagogique précis.
- **Un partenariat avec le Forum des images à Paris** qui offre l'occasion de projections en salle (en 35 mm) à partir d'un fonds de films, et de rencontres avec des professionnels du cinéma et de l'audiovisuel (réalisateurs, chefs opérateurs, producteurs, scénaristes...) : environ trois à quatre séances de projections/débats par année sont organisées.
- **Un enseignement qui associe étroitement la théorie et la pratique** (le maniement d'outils cinématographiques tels que caméras numériques, bans de montage, matériel d'éclairage) facilité par un nombre limité d'élèves par classe et un bon parc audiovisuel.

Comment s'inscrire ?

Les élèves intéressés doivent formuler leur demande au moment de la procédure d'orientation (formulaire et procédure spécifiques à demander - dans les délais - au professeur principal de 3ème), car l'affectation en option *cinéma audiovisuel* dépend d'une commission départementale.